



LEGENDE :

PERIMETRE DU LOTISSEMENT	MURET TECHNIQUE (COFFRETS + BOTE AUX LETTRES + N°)
ALTIMETRIE DU TERRAIN NATUREL	ACCES VEHICULE ET AIRE DE STATIONNEMENT POSITION OBLIGATOIRE (Matériau drainant) PLATEAU DRAINANT SOUS EMPRISE
ESPACES PRIVATIFS	ACCES VEHICULE ET AIRE DE STATIONNEMENT POSITION CONSEILLEE (Matériau drainant) PLATEAU DRAINANT SOUS EMPRISE
ESPACES PRIVATIFS - LOT LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	STATIONNEMENT (Matériau drainant)
NUMERO ET CONTINENCE APPROXIMATIVE DU LOT (i)	CHAUSSEE - CHEMINEMENT DOUX
ZONE D'ACCROCHE OBLIGATOIRE ENTRE 0,80 M ET 0,50 M POUR AU MOINS 10% DE LA FACADE	ESPACE VERT - NOUVE
IMPLANTATION OBLIGATOIRE EN LIMITE	POINT DE PRESENTATION DES CONTAINERS OM
IMPLANTATION OBLIGATOIRE DU FAITAGE	MARQUAGE ACCOTEMENT RESERVE

(1) Les superficies et les cotés ne sont pas définies qu'après bornage.